

VOTE DE PRINCIPLE - échange de terrain avec la Prison

le MAIRE. - Messieurs, je vous donne lecture d'une lettre que j'ai reçue
Monsieur le Préfet de la Réunion.

République Française

PREFECTURE
de
LA REUNION

Cabinet

N° 3.818 /c

Saint-Denis, le 15 Juin 1960

LE PREFET DE LA REUNION

à Monsieur le Maire de Saint-Denis - SAINTE-DENIS -

OBJET: Implantation d'une nouvelle prison.

Au cours d'une audience récente, M. NERON, Directeur des Services pénitenciers, m'a entretenu d'un projet éventuel d'implantation d'une nouvelle prison en dehors de l'agglomération de Saint-Denis.

Cette implantation en dehors du périmètre urbain de Saint-Denis impliquerait un échange, entre la Ville et l'Administration pénitentiaire, d'un terrain approprié à acquérir par la Municipalité, contre le terrain occupé actuellement par la prison.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre sentiment à ce sujet./.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet
Directeur du Cabinet,

Signé: J. ALGIS.

LE MAIRE. - Je dois vous informer que des démarches ont été faites auprès des responsables à Paris pour protester contre l'existence d'une Prison Centrale dans un Centre Ville.

Si l'on pouvait mettre à la disposition des Services pénitentiers un terrain de 7 à 8 Ha, les bâtiments de la Prison seraient remis à la Commune.

Je vous demande, Messieurs, de prendre à cet effet un vote de principe car si le Ministère de la Justice maintenait sa décision nous aurons à nous en réjouir.

Après échanges de vues, le vote de principe qui est réclamé par le Maire est adopté à l'unanimité.